

**PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
QUARTIER DES SPECTACLES - SECTEUR PLACE DES ARTS
MÉMOIRE**

5 MAI 2008

PARTENARIAT DU **QUARTIER**
.....MONTREAL.....
DES SPECTACLES

TABLE DES MATIÈRES

Page 1

1.0 Le Quartier des spectacles, un quartier névralgique pour Montréal

- 1.1 Vivre créer et se divertir : une vision intégrée pour une destination culturelle
- 1.2 L'urgence d'agir

Page 4

2. Pérenniser, identifier, éclairer

- 2.1 Programme fonctionnel et technique pour les festivals – Pôle Place des Arts
- 2.2 Concept de signalétique et mobilier urbain identitaire pour le quartier des spectacles
- 2.3 Rendre visible la destination culturelle : Compléter le plan lumière

Page 7

3. Aller au-delà de l'aménagement urbain

- 3.1 Préserver les lieux de diffusion, de production et de création
- 3.2 Assurer la vitalité des espaces publics créés
- 3.3 Accès et intermodalité
- 3.4 Du PPU au Quartier des spectacles

Page 10

Conclusion : Un projet public et un projet collectif

Page 11

Recommandations

ANNEXES

Documents transmis pour l'élaboration du PPU

Membres du Partenariat

Résolutions du Conseil d'administration du Partenariat :

- > 15 juin 2007 : Programme fonctionnel et technique pour les festivals
- > 24 août 2007 : Signalétique
- > 25 septembre 2007 : Appui au PPU

Lettre à Claude Léger, Directeur général, Ville de Montréal

1. LE QUARTIER DES SPECTACLES, UN QUARTIER NÉVRALGIQUE POUR MONTRÉAL

Si l'on désire que Montréal soit nationalement et internationalement reconnu comme centre de la culture québécoise par son effervescence culturelle, il importe de présenter dûment son offre dans toute sa diversité. Or, il existe au centre-ville de Montréal un lieu bouillant de culture. Un quadrilatère, de moins d'un kilomètre carré, délimité par les rues City Councillors, Berri, Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque qui ne demande qu'à être valorisé. La concentration unique de lieux de diffusion et d'équipements culturels en constitue la grande richesse.

Ce milieu se caractérise par une mixité de fonctions – vie artistique, vie communautaire, vie étudiante – et un mélange des genres. Il est à la fois économique, culturel et urbain. On y trouve concentrées 444 entreprises liées à la culture générant 7 076 emplois. Pour la seule industrie du spectacle, c'est 30 salles pouvant accueillir plus de 28 000 spectateurs par soir et 2 millions de festivaliers à chacun des deux plus gros festivals internationaux.

Éponymes du quartier, les entreprises de production de spectacles et d'exploitation de salles sont au nombre de 67. Ce secteur a, de plus, connu une augmentation de 271 emplois depuis 2000 chez les promoteurs d'événements artistiques sans installations et dans les festivals, pour un total de 1 275 emplois.

Le Quartier des spectacles est aussi quartier de savoir culturel : la présence de grandes institutions, dont l'UQÀM, met l'enseignement et la formation au premier rang des différents secteurs d'activités culturelles, devant le spectacle, avec près de 53 programmes et chaires reliés à l'art et la culture, 1 785 emplois et 11 000 étudiants. On note aussi la présence maintenue de services professionnels créatifs (architecture, design, multimédia, publicité, etc.) restent présents, avec 150 entreprises générant 1 147 emplois.

Or, depuis 2002, ce quadrilatère coloré, d'une marginalité tonifiante, a un nom : Quartier des spectacles.

En 2007, la Ville de Montréal lança la préparation d'un Programme Particulier d'urbanisme pour la partie ouest du Quartier des spectacles, initiative que le Partenariat du Quartier des spectacles a appuyé à l'unanimité.

Par ce mémoire, le Partenariat du Quartier des spectacles¹ souhaite confirmer que le Programme particulier d'urbanisme (PPU) est l'une des étapes dans le projet de développement du Quartier des spectacles, enclenché il y a maintenant près de 5 ans. Alimenté par une vision intégrée et une identité fédératrice dont l'application signalétique par le plan lumière est de notoriété internationale, le PPU s'appuie sur une démarche qui vise à pérenniser les actifs culturels et créatifs, autant événementiels que permanents. La collaboration du Partenariat avec l'équipe responsable de l'élaboration du PPU nous permet aujourd'hui de proposer des moyens et interventions qui bonifient les aménagements décrits au PPU, et d'inviter la Ville de Montréal à poursuivre cette collaboration qui nous permettra de réaliser un Quartier des spectacles dynamique, centre névralgique de Montréal, grande métropole culturelle.

¹ Issu d'une proposition de l'ADISQ au Sommet de Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles est un organisme à but non lucratif qui a vu le jour en 2003. Ces membres comprennent des acteurs des domaines de la culture, de l'immobilier, de l'éducation et des affaires ainsi que des résidents et les gouvernements municipal et provincial. Une liste des membres est incluse en annexe.

1.1 VIVRE CRÉER ET SE DIVERTIR : UNE VISION INTÉGRÉE POUR UNE DESTINATION CULTURELLE

Le Partenariat du Quartier des spectacles, réunissant les forces vives du Quartier, est mobilisé depuis quatre ans autour d'une vision qu'il a rendue publique en juin 2004 :

Le Quartier des spectacles est un quartier en équilibre, une plaque tournante de la création, de l'innovation, de la production, un foyer de création, ainsi qu'une destination culturelle internationale.

La rue y est un fil conducteur, un réel parcours de découverte. Le rythme du bâti y est continu. Le domaine public est un lieu d'expression artistique, où les infrastructures et équipements ont été pensés pour les activités culturelles qui y ont cours. Il se distingue par son mobilier urbain et sa signalétique.

Le Partenariat, créateur et promoteur de la vision assure la pérennité du caractère contemporain vivant du Quartier des spectacles.

Le Quartier des spectacles s'articule autour de trois pôles d'activité, centrés autour de la Place des arts, du Quartier latin et de l'intersection Saint-Laurent Sainte-Catherine, dite Carrefour des *Mains*. La mise en plan de la vision, étude démontrant la faisabilité et les conditions de succès de sa mise en œuvre, souligne l'importance de les relier. Elle identifie à cette fin la rue Sainte-Catherine, Main historique commerciale et adresse de salles de spectacle, et le boulevard de Maisonneuve, axe institutionnel qui sert de parvis pour l'UQAM, la cinémathèque, l'ONF et le versant nord de la Place des Arts. Parallèlement, le traitement de ces axes permettrait aussi de renforcer les liens vers les quartiers qui l'entourent.

Bâtissant sur la visibilité des grands événements, la mise en plan souligne l'importance de faire vivre le quartier pendant les quatre saisons. La culture ressort comme levier central au développement du quartier, autant par son potentiel de croissance économique que par la saveur unique qu'elle confère au quartier.

Une identité fédératrice qui met en valeur la diversité

Conscients de l'impact de l'image du quartier dans l'imaginaire collectif, le Partenariat se donne dès 2004 l'objectif de créer une bannière fédératrice qui communique l'effervescence et la richesse des activités du Quartier des spectacles. En coopération avec la Ville de Montréal, en particulier le Bureau du Design, un concours international est lancé. Le format de « workshop » retenu pour ce concours permet de faire travailler in situ des équipes concurrentes de haut calibre, et les faire interagir avec les parties prenantes du territoire.

L'équipe lauréate d'Intégral Ruedi Baur + Intégral Jean Beaudoin propose une identité ancrée sur la rue Sainte-Catherine, qui devient axe de découverte du Quartier. Concept qui a maintenant été fortement développé par des applications graphiques, il se base sur la reconnaissance d'une trame urbaine commune, de l'importance de la rue Sainte-Catherine comme rue d'où part signalisation commune du Quartier, et de la mise en valeur des identités individuelles des activités du Quartier des spectacles.

Les membres du Partenariat reconnaissent la force de ce concept, et le besoin de le transcrire au niveau de l'aménagement physique. C'est ainsi que la Place des Arts et le complexe Desjardins travaillent avec le Partenariat une proposition d'aménagement qui vise à faciliter la lecture de l'espace devant leurs entrées, et y intégrer de équipements qui permettent de réduire le temps d'installation et de désinstallation des festivals en leur proposant des ancrages permanents. La proposition transmise à la Ville de Montréal démontre ainsi un engagement des membres appuyé par une implication financière.

Le Plan lumière vient, dès l'été 2006, matérialiser l'identité, en commençant par des interventions centrées autour de l'intersection Saint-Laurent - Sainte-Catherine. L'illumination particulière des salles est reliée par une signature lumineuse commune. La couverture médiatique internationale dont a bénéficié le Plan lumière souligne sa force. L'intégration de contraintes de développement durable, des innovations dans les technologies de l'éclairage, et l'enthousiasme des salles de spectacles à participer à cette intervention confirment la versatilité et l'appui au concept ainsi développé.

1.2 L'URGENCE D'AGIR

Le Quartier des spectacles est déjà une destination naturellement privilégiée par des millions de touristes.

Sa vocation événementielle devenue, au fil du temps, une force économique et culturelle reconnue pour Montréal et ses entreprises est, à l'instar des lieux de diffusion, un actif dont il faut assurer la pérennité.

Établis au centre-ville, dans le Quartier des spectacles, pour profiter de la concentration unique de salles de spectacles, et de la disponibilité de nombreux terrains vacants, les grands festivals contribuent depuis plus de 20 ans à l'économie régionale et nationale, tout en donnant à Montréal son image de marque de ville conviviale, sécuritaire et festive.

La force de la vision développée se traduit rapidement en un intérêt de la part de promoteurs immobiliers, et les annonces de projets se multiplient. Se rajoutent au projet déjà annoncé de salle pour l'OSM (l'Adresse symphonique), entre autres, ceux sur les terrains nord-ouest et sud-ouest de l'intersection de Clark et Sainte-Catherine (Équiterre et L'ADMMI). Certains brisent même la terre, comme l'immeuble résidentiel Louis Bohème.

Faute d'un plan d'ensemble détaillé du secteur, ces développements menacent l'équilibre opérationnel des festivals dans la partie ouest du Quartier des spectacles. Pour le Festival International de Jazz, c'est ainsi jusqu'à 40% de leurs espaces extérieurs qui sont menacés, compromettant 60% des spectacles. Au-delà de la perte d'espaces disponibles, c'est la sécurité des foules qui est en jeu.

Le Partenariat lance une étude sur la pérennisation des festivals dans le Quartier des spectacles, observant autant le fonctionnement et les conditions de succès du Festival International de Jazz de Montréal autour du Pôle de la Place des Arts et du festival Juste pour rire dans le pôle est. L'interrelation entre leurs opérations et le site est analysé pour chacun des festivals, puis traduit en un diagramme fonctionnel abstrait. L'étude propose déjà des pistes de solution pour permettre aux festivals d'évoluer, et démontre la volonté des grands événements à réfléchir à un nouvel équilibre dynamique.

Reconnaissant la valeur des grands événements pour Montréal et le besoin urgent d'identifier et de protéger les espaces nécessaires à leur bon fonctionnement pour les années à venir, en particulier aux pourtours de la Place des Arts la Ville et l'arrondissement lancent donc l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme dans le secteur ouest du Quartier des spectacles en mars 2007.

2. PÉRENNISER, IDENTIFIER, ÉCLAIRER

Dès son annonce, le Partenariat manifeste son appui et son désir de collaborer au processus d'élaboration du PPU.

Nous transmettions ainsi toute l'information pertinente dont nous disposions à l'équipe chargée de l'élaboration du PPU (liste en annexe). À la séance dite « de partnering », le Partenariat participait aux présentations et discussions. Nos membres s'y sont présentés en grand nombre. Nous accélérions l'élaboration de deux projets qui pourraient servir d'apports importants pour le processus : le Concept de signalétique et mobilier urbain identitaire pour le quartier des spectacles, complément au Plan lumière, et le Programme fonctionnel et technique pour les festivals.

Découvrant le schéma d'aménagement du Programme Particulier d'urbanisme lors d'une réunion spéciale de notre conseil d'administration, nous résolvons d'appuyer le Programme, et de détailler nos suggestions pour sa bonification par un mémoire présenté aux consultations publiques, ce que fait le document actuel.

2.1 PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LES FESTIVALS - PÔLE PLACE DES ARTS

Le Partenariat du Quartier des spectacles fait le pari que les développements sont l'opportunité de nous doter d'infrastructures événementielles pérennes. Le Programme fonctionnel et technique des festivals permet de mieux comprendre les besoins en termes d'infrastructures de ces événements. Développé en collaboration étroite avec les festivals, et les institutions et propriétaires riverains, cet outil essentiel vient alimenter le travail des planificateurs et développeurs afin de les encourager à retrouver un nouvel équilibre dans le développement de ce pôle culturel et en faire une destination conviviale à longueur d'année.

Plus spécifiquement, le programme fonctionnel et technique (PFT) fait l'inventaire des conditions d'organisation de l'espace construit et non construit, en définissant les critères pour assurer le bon fonctionnement des activités et le confort des utilisateurs. Il décrit les différents types d'espaces et infrastructures nécessaires, leur interrelations,

afin de répondre autant aux besoins des grands festivals qu'aux petits événements.

Il explicite les composantes d'un événement scénique : l'alternance des spectacles sur les scènes de quatre pôles, assez proches pour qu'un spectateur puisse facilement marcher de l'un à l'autre, et séparés par des immeubles qui agissent comme murs de son. La possibilité d'étendre l'espace disponible aux spectateurs à la rue fait des places des espaces modulaires, qui peuvent ainsi accueillir autant des événements plus petits que plus grands.

Citant comme premier objectif l'ancrage des festivals, le PPU spécifie comme moyen de mise en œuvre des infrastructures adaptées aux installations festivières (page 7). L'aménagement de plusieurs places publiques décrites dans la partie 5 Projets structurants, confirme l'intention de faciliter l'installation des événements, malgré une réduction annoncée de 25% des espaces actuellement utilisés par le Festival International de Jazz de Montréal.

Le bon fonctionnement des événements dépendant non seulement de la somme des superficies disponibles, mais aussi de leurs localisations respectives, des caractéristiques physiques des aménagements paysagers et du cadre bâti adjacent, il est essentiel que ces dimensions soient considérées dans le dessin final des places. À titre d'exemple, les futs d'éclairage et troncs d'arbre sont des entraves à la visibilité des estrades. En bordure de trottoir, ils créent une barrière visuelle et empêchent d'assembler des espaces sur rue avec un site hors-rue comme pour comme espace disponible pour les spectateurs. Par ailleurs, les sommes investies pour créer ces espaces rendent impératif la qualité modulaire des espaces qui pourront répondre aux besoins d'événements variés, par exemple d'infrastructure média comme la fibre optique, et qui pourront évoluer pour accueillir de nouveaux événements à l'avenir.

Recommandation : Assurer que les aménagements finaux intègrent les contraintes de fonctionnement des grands événements, et soit adaptables à plusieurs types et tailles d'événements.

2.2 CONCEPT DE SIGNALÉTIQUE ET MOBILIER URBAIN IDENTITAIRE POUR LE QUARTIER DES SPECTACLES

Pour mieux traduire toute l'effervescence des activités culturelles du Quartier des spectacles au niveau de la rue, la vision du Partenariat proposait une signalétique distinctive pour marquer le quartier. Le Partenariat poursuit donc sa réflexion sur la mise en place de l'identité en considérant une famille de mobilier, comprenant des éléments qui pourraient transmettre de l'information sur les activités du secteur. Déjà, dans la proposition d'aménagement pour le lien entre la Place des Arts et le Complexe Desjardins, le besoin d'un élément signalétique unificateur sur la rue Sainte-Catherine était identifié, sous forme de mobilier, de traitement du sol, et de mode d'illumination.

Au début de l'année 2007, la Ville de Montréal mandate le Partenariat pour raffiner le concept de « lanterne signalétique », qui propose de l'information culturelle, tout en proposant une extension sur le domaine public au Plan lumière déjà en place. L'installation des lanternes, comme élément central de la signalétique se ferait sur la rue Sainte-Catherine, de City Councillors à Saint-Hubert, et à des points d'entrée stratégiques du Quartier.

Convaincus du besoin d'une identité unifiée et cohérente sur l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles, non seulement pour en faciliter la lecture, mais aussi pour en renforcer la cohérence, nous faisons une présentation de l'identité et des travaux en cours pour son application à l'équipe chargée de l'élaboration du PPU dès juin 2007. Le 25 août 2007, notre conseil d'administration résolvait de transmettre le concept de mobilier final à la Ville et à l'équipe chargée de l'élaboration du PPU. Pour assurer que l'identité du Quartier des spectacles soit intégrée aux aménagements du PPU, nous demandons de plus que ces designers travaillent directement avec l'équipe qui travaillait à son élaboration.

Le PPU reconnaît la force de l'identité développée pour le Quartier des spectacles, notamment de son application par le Plan lumière, et le besoin d'une signalétique propre au Quartier (page 8). Le PPU propose aussi pour les espaces publics une série d'éléments de mobilier urbain (p. 21), dont des « vitrines », et des mâts d'éclairage géants (p.22) pour « exprimer l'identité du Quartier des spectacles » (p.21). Pour bâtir sur la stratégie de

branding du Quartier déjà enclenchée, et éviter de créer une cacophonie visuelle, les éléments de mobilier développés dans les espaces créés par le PPU doivent s'inscrire dans une seule et même stratégie d'identité.

Recommandation : Développer des éléments de mobilier signalétiques pour les espaces créés par le PPU qui renforcent l'identité développée par le Partenariat pour le Quartier des spectacles, pour que ces éléments puissent ultérieurement être installés dans les espaces publics du Quartier des spectacles au-delà des frontières du PPU.

Le rôle de la rue Sainte-Catherine comme parcours à partir duquel sont orientés les visiteurs est à la base même de l'identité du Quartier. C'est ainsi qu'elle devient colonne vertébrale du système d'information sur les événements du Quartier, lieu d'implantation prioritaire des lanternes et du mobilier signalétiques.

Une « intervention structurante » est décrite dans le PPU pour la rue Sainte-Catherine pour le tronçon entre Saint-Alexandre et de Bullion (page 18). Cette intervention se limite par contre actuellement à un traitement de la chaussée et un verdissement par la plantation d'arbres.

Bien que les espaces publics autour de la Place des arts soient organisés en parcours, la localisation de l'esplanade de la Place des arts au cœur de ce pôle en a fait le centre des activités festivières, position qu'elle gardera une fois les nouvelles places aménagées. Le moment d'exception créé par l'architecture monumentale qui entoure cette esplanade renforce l'importance de la rue Sainte-Catherine comme axe d'orientation vers les salles du Quartier.

Rue historiquement de commerces et de salles de spectacle, l'une des *Mains* de Montréal, la mise en plan l'identifiait déjà pour relier les pôles du Quartier des spectacles. On invite les passants à poursuivre leur chemin en créant une activité sur la rue, et donc sur Sainte-Catherine par la vitalité commerciale. Le PPU partage ce raisonnement, citant l'appauvrissement de la vitalité de la rue vers l'est, et proposant d'éventuels programmes de restauration de façades. Pour que l'intervention publique ait les retombées attendues, elle doit interpeller une intervention privée. Hors la Ville de Montréal considère déjà des programmes de revitalisation d'artères commerciales, dans le cadre de son programme PR@M. Profitons de ce PPU

pour lancer la revitalisation commerciale dans le Quartier des spectacles au complet.

Recommandation : Sainte-Catherine, axe identitaire : Travailler l'intervention sur la rue Sainte-Catherine pour qu'elle s'étende de City Councillors à Saint-Hubert, et pour qu'elle comprenne des éléments qui mettent en place l'identité du Quartier. Accompagner cette intervention d'un programme pour les améliorations du domaine privé (par exemple, commencer par faire de la rue Sainte-Catherine entre City Councillors à Saint-Hubert l'une des zones visées par le PR@M commerce)

2.3 RENDRE VISIBLE LA DESTINATION CULTURELLE : COMPLÉTER LE PLAN LUMIÈRE

À l'instar des quartiers voisins - Vieux-Montréal, Centre des affaires, quartiers international, chinois et le village gai - il importe de donner une identité propre au Quartier des spectacles. Afin d'y parvenir, la première étape consiste à doter le quartier, nouvellement baptisé, d'une identité visuelle forte et valorisante pour l'ensemble des acteurs qui le composent. C'est dans ce contexte, et cet esprit, qu'a été pensé le Plan lumière signalétique du Quartier des spectacles.

Les installations réalisées à ce jour ont fait leurs preuves. Rappelons que le Plan lumière est :

1. l'œuvre collective de créateurs et designers montréalais.
2. un projet novateur, notamment, parce qu'il s'assure que les partenaires privés assument les coûts d'entretien et d'opération des installations lumineuses. Il n'y a aucun coût caché récurrent pour la Ville de Montréal.
3. basé sur une approche axée sur les technologies favorisant les économies d'énergie, la longévité, la facilité et la flexibilité
4. supporté par un conseil d'administration représentatif
5. réalisé par une équipe de projet multidisciplinaire
6. bien accueilli dans la communauté
7. une possibilité pour chaque salle d'exprimer sa propre personnalité, tout en soulignant son appartenance au Quartier

8. appuyé sur un projet pilote réussi qui a permis de développer les outils nécessaires pour assurer la livraison de l'ensemble du Plan lumière.

9. conforté par des sondages publics favorables

10. déjà associé à des retombées internationales élogieuses

S'ajoutent aux preuves de la force de ce plan l'utilisation (non-créditée) des photos du Plan lumière, pour démontrer la vitalité culturelle du quartier.

Le PPU souligne l'importance de l'éclairage dans la création d'une signalétique propre au quartier et indique la poursuite du Plan lumière comme moyen pour sa mise en œuvre (p. 8, 24), et fait mention du besoin d'une stratégie intégrée pour l'illumination dans le secteur (p. 23), notamment pour créer l'ambiance des places.

Dans la section éclairage et animation, le PPU fait aussi mention d'un « système d'animation et d'affichage » (p.23). Le Plan lumière du Quartier des spectacles intègre un volet dynamique, avec des composantes privées et publiques, dont le contenu principal est de l'information culturelle. Dans une logique d'harmonisation des initiatives dans le quartier, le Partenariat demande que tout écran ou projection décrit dans le PPU soit intégré au Plan lumière du Quartier des spectacles.

Fort de son savoir-faire et pouvant compter sur le même soutien et enthousiasme de tous ses partenaires, l'équipe le Partenariat du Quartier des spectacles propose de compléter cet unique plan lumière identitaire. Nous réitérons notre demande, faite à M. Claude Léger, Directeur Général de la Ville de Montréal², que soit confié au Partenariat le mandat d'implantation de gestion et de régie du réseau et du Plan lumière pour les composantes de juridiction de la Ville et de ses partenaires du PPU.

Recommandation : Réaliser le Plan lumière : Intégrer les éclairages, écrans, et projections que propose le PPU au Plan lumière du Partenariat, et confier au Partenariat le mandat d'implantation, de gestion et de régie du réseau.

² lettre du 3 MARS, 2008, incluse en annexe

3. ALLER AU-DELÀ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Commentaires généraux

Nous félicitons l'équipe responsable de l'élaboration du PPU mais constatons que dans l'exercice d'édition entre la version du PPU présentée au Rendez-vous 07 et le document plus récent de l'arrondissement de Ville Marie, un certain nombre d'idées et de mesures ont été élaguées (par exemple, le paragraphe sur la possibilité de mesures fiscales pour les lieux de diffusion). Le document actuel présente un grand nombre de moyens de mise en œuvre qui sont de l'ordre de l'orientation. Il est difficile de bonifier ces moyens, plus flous que les objectifs auxquels ils répondent. Surtout après tant de travail, il est dommage que les solutions proposées ne soient pas plus spécifiques.

3.1 PRÉSERVER LES LIEUX DE DIFFUSION, DE PRODUCTION ET DE CRÉATION

Depuis ses débuts, le Partenariat est préoccupé par le maintien des lieux de diffusion, production et création dans le Quartier des spectacles. C'est ici que s'installèrent les premières salles de spectacle et de divertissement à Montréal, il y a maintenant plus d'un siècle. Ces lieux continuent à façonner le Quartier, et lui donnent sa saveur unique.

Dans ce quartier voué à la culture, le développement immobilier a déjà fait des espaces de création dans les édifices manufacturiers du pôle ouest ses premières victimes. Nous rédigeons ainsi dès 2003 des lettres aux ministres responsables demandant le retour à leurs fonctions culturelles des immeubles Blumenthal et Wilder. À nouveau, dans les Critères d'aménagement pour le Pôle de la Place des arts, nous soulignons le danger de la spéculation, et la nécessité de protéger les espaces culturels du Quartier des spectacles. Cet enjeu est d'ailleurs repris par la Stratégie de développement économique « Réussir à Montréal » (Actions 3.2.1 et 3.2.2) qui confirme la créativité comme secteur d'avenir pour Montréal, le Quartier des spectacles comme terrain de jeu pour les créateurs.

Bien que les aménagements proposés permettent un ancrage des festivals dans le secteur, le PPU ne propose pas de mesures garantissant la survie des

salles privées dans un contexte d'augmentation des valeurs foncières. La rentabilité, en particulier des lieux de diffusion privés qui dont les tarifs sont bas, doit être assurée, pour préserver la diversité de l'offre de spectacles. La version du programme présentée en novembre 2007 proposait des mesures qui auraient réduit le fardeau fiscal de ces salles, fardeau dont l'augmentation n'aurait autrement que tendance à s'accélérer avec le redéveloppement du secteur.

Le PPU propose parmi les moyens de mise en œuvre une stratégie de développement immobilier qui permettrait des mesures telles le transfert de propriété (p. 25), et l'exclusion de certains équipements culturels des « calculs de densité » (p. 28). Il est essentiel de préciser ces mesures, et d'y agencer des mesures pour préserver les espaces culturels dans des bâtiments existants, par exemple par des programmes d'accès à la propriété.

Tôt dans la démarche, le PPU comprenait un investissement de 180 millions \$, dont 120 millions \$ pour les interventions sur le domaine public, et un fonds de 60 millions \$ qui aurait pu servir à aider à la réalisation de projets sur le domaine privé, aux interventions signalétiques, et le plan lumière. Ce fonds aurait aussi servi à la mise en œuvre d'un programme pour préserver les espaces de création, souvent situés en périphérie de la zone du PPU, et contribuant ainsi à faire le lien vers les autres secteurs du Quartier.

Aidant à passer d'un modèle foncier à un modèle de création de richesse, le PPU doit être accompagné d'un programme qui permette de garder des espaces d'innovation, et de garder une place pour le foisonnement culturel qui donne toute sa saveur au quartier.

Recommandation : Mettre en place un programme pour conserver la présence d'entreprises et d'organismes culturels et créatifs dans le territoire.

3.2 ASSURER LA VITALITÉ DES ESPACES PUBLICS CRÉÉS

Réussir le Quartier des spectacles, c'est entre autre le faire vivre pendant les quatre saisons. Le PPU crée un grand nombre de parcs et places publiques. Aussi exceptionnelle que soit la qualité de l'aménagement de ces espaces, il sera néanmoins nécessaire de s'assurer de leur animation en dehors des périodes événementielles.

L'inclusion d'équipements modulaires et multifonctionnels permet d'accommoder une grande variété d'événements petits et grands. L'accès à ces équipements dépend aussi de contraintes financières : une modulation des coûts d'exploitation des espaces publics créés habituellement assumés par les organisateurs (coûts de fermeture des rues, sécurité, location espaces, etc.) les gardera abordables pour les plus petits événements

Les festivals ne laissant que quelques semaines au printemps et à l'automne avant la période de gel, un équipement hivernal, tel une patinoire, permettrait de prolonger l'activité dans le secteur l'hiver, après les heures de bureau. Certains services dont la provision est prévue à partir des bâtiments en périphérie des places (toilettes, par exemple), s'ils sont accessibles aux utilisateurs des places en période hors festivals, aideront aussi à accueillir les visiteurs.

Le PPU reconnaît de besoin d'un organisme responsable de l'animation des espaces créés (p. 24), et propose que les tâches de régie et d'entretien des espaces soient confiés à un OBNL. Le Partenariat appuie cette proposition, et demande que le mandat de cet organisme soit clarifié rapidement, pour assurer qu'il soit en mesure d'agir dès les espaces terminés.

Tel que précisé dans la section traitant du Plan lumière, le Partenariat réitère sa demande de se voir confier l'implantation et la régie du plan lumière et de l'affichage lumineux du secteur, pour garantir leur intégration au Plan lumière.

Recommandation : Confier l'animation, la gestion et l'entretien des places et parcs créés par le PPU à un OBNL dès que possible, pour qu'il soit en mesure d'assumer ces fonctions à la livraison des places publiques.

3.3 ACCÈS ET INTERMODALITÉ

Pour répondre aux objectifs de favoriser l'accessibilité du quartier (p. 10) et l'utilisation du transport collectif (p. 12), il est impératif de se doter d'une stratégie de gestion des déplacements qui prenne en compte le fonctionnement des festivals, et leur impact sur les réseaux de transport (fermeture de rues et pistes cyclables, modification des accès aux stationnements, demande accrue de transport actif et supports à vélo, etc.)

Au printemps 2007, lors de l'annonce de la Ville de Montréal qu'elle implanterait une piste cyclable sur le boulevard de Maisonneuve, la Ville de Montréal nous indiquait que son tracé et les infrastructures associées seraient étudiés dans le cadre de l'exercice du PPU. Étaient alors soulevés des questions quant à la fermeture de la piste pendant les périodes de festivals, ou la localisation du stationnement de vélo. Le tracé de cette piste n'est par contre illustré sur aucune des cartes incluses dans le document du PPU.

Les salles de spectacles et lieux de diffusion du quartier attirent leur public de la grande région métropolitaine. Pour encourager l'utilisation du transport en commun, il faut commencer par le rendre disponible. À quoi bon limiter l'accès aux automobilistes, si à la sortie du spectacle le métro ne roule plus? Destination nocturne, la question des transports doit y être réfléchiée pour proposer des solutions appropriées à ses fonctions de divertissement.

Recommandations : Renforcer l'adéquation des réseaux de transport en commun et actifs avec l'emplacement et les horaires des spectacles et événements.

3.4 DU PPU AU QUARTIER DES SPECTACLES

Le Pôle de la Place des arts ne représente qu'une partie du territoire du Quartier des spectacles. L'urgence d'agir pour protéger les festivals qui font la marque de commerce de Montréal ne diminue pas la pertinence de poursuivre la revitalisation vers l'est.

Nous proposons ci-dessus d'étendre l'intervention sur la rue Sainte-Catherine à grandeur du territoire. Comme la majorité des aménagements proposés se concentrent à l'ouest de la rue Clark, sans intervention au-delà des frontières du PPU, nous risquons d'y voir la désarticulation actuelle du cadre bâti s'accroître.

Le PPU souligne l'importance du boulevard Saint-Laurent. En effet, se développe autour de l'intersection Saint-Laurent – Sainte-Catherine toute une activité de création et d'émergence. Bien que partie du territoire du PPU actuel, ce pôle central ne bénéficie pas directement des aménagements physiques de ce PPU. Ce pôle central mérite une considération particulière supplémentaire, d'autant plus qu'il sert de lien vers la partie est du Quartier des spectacles, le pôle du Quartier latin.

La partie est du Quartier des spectacles poursuit elle aussi sa transformation. Avec le succès de la Grande bibliothèque et la présence marquée de l'UQÀM, ce secteur sera la porte d'entrée des quartiers du savoir et de la santé. La présence d'une population résidante immédiatement autour du territoire couvert par le PPU renforce le besoin de traiter activement de la cohabitation entre les différentes activités à l'échelle du Quartier des spectacles.

Nous réitérons donc notre demande³ que soit considéré l'aménagement du Pôle est du Quartier des spectacles dans une stratégie à largeur du territoire du Quartier des spectacles, qui permette d'étendre le développement entrepris à l'ouest du territoire au Quartier des spectacles au complet.

Recommandation : Entreprendre un exercice de planification détaillé dans le secteur est du Quartier des spectacles, pour renforcer les liens entre les trois pôles du Quartier des spectacles et la cohésion du territoire dans son ensemble.

³ Cette demande a d'ailleurs fait l'objet d'une recommandation adoptée par la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif suite aux consultations publiques sur le bilan 2006-2007 du Plan d'urbanisme.

CONCLUSION : UN PROJET PUBLIC ET UN PROJET COLLECTIF

Le 25 septembre 2007, le Programme particulier d'urbanisme pour le Pôle de la Place des Arts était présenté au Partenariat. Le Conseil d'administration du Partenariat adoptait unanimement une résolution appuyant le schéma d'aménagement du PPU pour le Pôle de la Place des Arts, et résolvait de détailler leurs commentaires et suggestions lors des consultations publiques à cet effet.

S'appuyant sur une démarche lancée par l'ADISQ et soutenue par la société civile, le PPU Pôle Place des Arts propose de transformer la partie Ouest du Quartier des spectacles en rétablissant le lien vers le centre des affaires, et renforçant le statut de destination touristique de secteur du Quartier des spectacles. Le programme invite par ailleurs à la réflexion en ce qui concerne des mesures d'accompagnement à la mise en œuvre, mesures impératives (sine qua non) au développement du Quartier des spectacles.

Nous applaudissons l'orientation du PPU qui vise à donner aux grands événements des espaces pérennes. C'est en effet l'occasion de créer des infrastructures qui serviront les festivals de toutes tailles, et rendront attrayant ces places à longueur d'année. Pour garantir la qualité de ces espaces, nous appuyons donc l'idée qu'un organisme à but non-lucratif soit responsable de l'animation et de l'entretien des places publiques.

Il reste néanmoins une solution à développer à court-terme pour assurer la présence d'activités de création, et ce dans plusieurs domaines et pour tout le cycle de création, production et diffusion. Les salles de spectacle privées qui contribuent à l'identité historique au quartier, en particulier, sont menacées par la hausse des valeurs foncières.

Ayant déjà fait ses preuves, le Plan lumière du Quartier des spectacles est l'un des moyens efficaces et prouvés de révéler la richesse de l'offre du Quartier des spectacles. Il s'appuie sur une identité fédératrice, sur les actifs patrimoniaux, et sur le génie du lieu. La poursuite de son implantation est essentielle et permettra d'étendre la portée de la revitalisation enclenchée dans le secteur de la Place des Arts au Quartier des spectacles au complet.

Il est essentiel de rappeler que le territoire du Quartier des spectacles va au-delà de la zone couverte par le PPU. La rue Sainte Catherine, axe commercial et culturel, doit être consolidée pour remplir la fonction d'axe de découverte du Quartier. Elle renforcera la cohésion du territoire en reliant les pôles central (autour de l'intersection Saint-Laurent – Sainte-Catherine) et Est (autour de la rue Saint-Denis) du Quartier des spectacles.

Le PPU nous présente une occasion unique de repositionner Montréal comme destination culturelle d'envergure internationale. Profitons en pour réaliser un Quartier à la hauteur de l'ambition de la créativité Montréalaise, où il fait bon vivre, créer et se divertir.

RECOMMANDATIONS

- > Assurer que les aménagements finaux intègrent les contraintes de fonctionnement des grands événements, et soit adaptables à plusieurs types et tailles d'événements.
- > Développer des éléments de mobilier signalétiques pour les espaces créés par le PPU qui renforcent l'identité développée par le Partenariat pour le Quartier des spectacles, pour que ces éléments puissent ultérieurement être installés dans les espaces publics du Quartier des spectacles au-delà des frontières du PPU
- > Sainte-Catherine, axe identitaire : Travailler l'intervention sur la rue Sainte-Catherine pour qu'elle s'étende de City Councillors à Saint-Hubert, et pour qu'elle comprenne des éléments qui mettent en place l'identité du Quartier. Accompagner cette intervention d'un programme pour les améliorations du domaine privé (par exemple, commencer par faire de la rue Sainte-Catherine entre City Councillors à Saint-Hubert l'une des zones visées par le PR@M commerce).
- > Réaliser le Plan lumière : Intégrer les éclairages, écrans, et projections que propose le PPU au Plan lumière du Partenariat, et confier au Partenariat le mandat d'implantation, de gestion et de régie du réseau.
- > Mettre en place un programme pour conserver la présence d'entreprises et d'organismes culturels et créatifs dans le territoire.
- > Confier l'animation, la gestion et l'entretien des places et parcs créés par le PPU à un OBNL dès que possible, pour qu'il soit en mesure d'assumer ces fonctions à la livraison des places publiques.
- > Renforcer l'adéquation des réseaux de transport en commun et actifs avec l'emplacement et les horaires des spectacles et événements.
- > Entreprendre un exercice de planification détaillé dans le secteur est du Quartier des spectacles, pour renforcer les liens entre les trois pôles du Quartier des spectacles et la cohésion du territoire dans son ensemble.

ANNEXE

Liste des documents transmis pour l'élaboration du PPU

État des lieux : Convercity. 2003 Étude du Quartier des Spectacles. Bilan de la situation d'un territoire

Synthèse des Perceptions : Bernard Lamothe. 2003 Vers une Vision partagée du Quartier des spectacles (texte complet et sommaire)

Vision :

Martens Consulting. 2003 Une vision du Quartier des spectacles, le 19 et 20 novembre 2003

Partenariat du Quartier des spectacles. 2003. La Vision du Quartier des spectacles – Dix grandes orientations.

NOMADE_Architecture et Brière, Gilbert + Associés. Juin 2004. Le Quartier des spectacles, une destination culturelle.

Partenariat du Quartier des spectacles. 2006. Une Vision pour le Quartier des spectacles. (dépliant).

Études de circulation :

Tecult. 2004 Étude de circulation sur le territoire du Quartier des spectacles.

Dessau Soprin. Juillet 2004. Réaménagement des boulevard de Maisonneuve et Président Kennedy dans le secteur de la Place des arts.

Retombées :

Groupe Altus. 2004. Retombées immobilières

Leblanc, Gérald. 2004. Impacts économiques pour le Québec du projet de développement du Quartier des Spectacles à Montréal.

Identité : Intégral Ruedi Baur + Intégral Jean Beaudoin. 2006. Cahier des principes de déploiement de l'identité sur le territoire.

Pôle Place des Arts :

NOMADE_Architecture. 2005 Critères d'aménagement du Pôle de la Place des Arts. (Rapport et dépliant)

Groupe Cardinal Hardy. 2006. Pôle Place des Arts : Rue Sainte-Catherine. Proposition d'aménagement pour le lien Place des Arts - Complexe Desjardins. Étude conjointe avec la Place des Arts et Place Desjardins Inc.

NOMADE_Architecture et Groupe GGBB. 2007. Étude sur la pérennisation des festivals. Étude conjointe avec Juste pour rire et le Festival International de Jazz de Montréal

Espaces abordables : Groupe FGMR. 2005. Étude sur l'accès à la propriété d'espaces de création abordables dans le Quartier des spectacles.

Document de la Ville de Montréal : Service de Mise en valeur du territoire et du patrimoine. 2003. Le Quartier des spectacles; De l'Idée à la Vision. Document d'orientation.

Avis et correspondance :

Îlot Balmoral - Lettres à Mme Line Beauchamp, Mme Monique Jérôme-Forget et M. Jean-Marc Fournier, 1er décembre 2003

Îlot Balmoral - Lettre à Mme Monique Jérôme-Forget, 15 janvier 2005

Îlot Balmoral - Lettres à Mme Line Beauchamp, et M Benoît Labonté, 17 octobre 2006

OSM - Lettre à M. Jean Roy et François Rioux, 1er décembre 2006

ANNEXE LISTE DES MEMBRES DU PARTENARIAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Charles Lapointe¹ Président / Tourisme Montréal
Jacques Primeau¹ Vice-Président / ADISQ
Phil O'Brien¹ Vice-Président / Télémédia Inc.
Marie Lavigne¹ Trésorière / Place des Arts
Daniel Bigras¹ Desjardins Gestion immobilière
Lise Bissonnette Grande Bibliothèque du Québec
Patrick Cappa Hyatt Regency Montréal
Rémi Caron¹ Théâtre St-Denis
Joanne Chevrier Hydro-Québec
Sébastien Croteau Association des petits lieux d'art et de spectacles (APLAS)
Rosario Demers Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent
Éric Devlin Galerie Éric Devlin
Martin Galarneau Thibault, Messier, Savard et associés inc.
Guy Hébert¹ Ville de Montréal
Rachel Laperrière Ville de Montréal, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Marc Mayer Musée d'art contemporain
Pierre Parent¹ UQAM
Lorraine Pintal Théâtre du Nouveau Monde
Danielle Roy Juste pour rire
Michel Sabourin Club Soda
Monique Savoie Société des arts technologiques
Jean Séguin Ministère des Affaires municipales et des régions
Alain Simard¹ L'Équipe Spectra
¹ membres du comité exécutif du Partenariat.

ÉQUIPE

Pierre Deschênes Directeur général
Frédéric Bove Relations industrie et événements, plan lumière
Marcel Deroy Chargé d'administration
Amahl Hazelton Chargé de projet, plan lumière
Jonathan Lapalme Assistant aux communications
Anjali Mishra Directrice du développement
Louise Pesant Secrétaire, affaires corporatives
Maria Elena Ramirez Assistante administrative, plan lumière
Kathia St-Jean Coordinatrice des relations avec les partenaires